

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 22 mai 2006 portant création du Diplôme Universitaire d'ECHOGRAPHIE RHUMATOLOGIQUE SUR INTERNET (ECRIN) modifié par les arrêtés du 31 mai 2010, du 27 mai 2013 et du 07 juillet 2020,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021-2022, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire d'ECHOGRAPHIE RHUMATOLOGIQUE SUR INTERNET (ECRIN).

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur FAUTREL Bruno (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Laure GOSSEC (PU-PH)

Docteur Frédérique GANDJBAKHCH (PH)

Docteur Fabien ETCHEPARE (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 06 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU